



Rendons  
l'eau à  
sa nature

Marly, le 16 septembre 2011

Monsieur Bernard BROUILLET  
Président

à

Direction Départementale  
Territoires et de la Mer  
Service Eau-Environnement  
Pôle de la Police de l'eau  
Guichet Unique  
62, Boulevard de Belfort  
BP 289  
59019 LILLE CEDEX

À l'attention de M. ROUSSEL

COURRIER ARRIVÉ

LE 26 SEP. 2011

DDTM DU NORD

OBJET : Valenciennes - bras de décharge - Procédure d'urgence Loi sur l'Eau

BB/ND/MJP

Madame, Monsieur,

Nous sollicitons votre accord dans le cadre d'une procédure d'urgence quant à la réalisation d'une opération de curage sur le bras de décharge situé sur la Commune de Valenciennes et matérialisé sur la carte ci-jointe. L'intervention portera sur un curage de manière à rétablir la section hydraulique sous une passerelle à l'intersection entre la Rue de la Longue Chasse et la Rue de la Chasse Saint Roch et un faucardage du lit mineur entre le boulevard des alliés et la Rue de la Chasse Saint Roch. Les sédiments extraits seront mis sur les berges.

Vous souhaitant bonne réception,

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations distinguées.

SPE 59 / REÇU LE

27 SEP. 2011

N° 524

Le Président

Bernard BROUILLET





PRÉFET DU NORD

Direction départementale  
des territoires et de la mer

Service Eau Environnement

Cellule Police de l'Eau

Affaire suivie par :  
Reynald COUTURE  
Tél : 03 28 03 84 20  
Fax : 03 28 03 83 80  
reynald.couture@nord.gouv.fr

Lille le **20 OCT. 2011**

Le Préfet du Nord

à

Monsieur le Président du Syndicat  
Intercommunal d'Assainissement  
de Valenciennes  
rue du 19 mars 1962  
BP 59  
59582 MARLY cedex

*s/c au Maire du Syndicat de  
Valenciennes -*

**Objet :** Procédure d'urgence concernant des travaux de faucardage et de curage du bras de  
décharge du Vieil Escaut à VALENCIENNES

Par courrier daté du 16 septembre 2011, vous sollicitez mon accord pour effectuer des travaux  
de faucardage et de curage du bras de décharge du Vieil Escaut à VALENCIENNES, entre la  
rue de la Longue Chasse et la rue de la Chasse Saint Roch.

Compte tenu du caractère d'urgence de ces travaux destinés à faire face aux problèmes  
d'inondations des riverains et en application des dispositions de l'article R214-44 du Code de  
l'environnement, je vous informe que j'ai pris note du déclenchement du chantier et je vous  
remercie de bien vouloir m'adresser un compte rendu d'intervention à l'issue des travaux.

Les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer se tiennent à votre  
disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général

  
Marc-Etienne PINAULDT